

Financement des écoles privées québécoises, des OSBL essentiels à notre système d'éducation

Mémoire présenté dans le cadre des crédits
budgétaires 2024-2025 | février 2024

Table des matières

Qui sommes-nous?	1
La Fédération en chiffres	1
Apport de l'école privée au système d'éducation québécois	2
L'enseignement privé ailleurs	3
Enjeu des établissements d'enseignement privés.....	4
1. Pénurie de main-d'œuvre, hausse des salaires, inflation et taux d'intérêt	4
Problématique	4
Recommandations	4
2. Soutien aux infrastructures.....	5
Problématique	5
Évolution de l'allocation au titre de la valeur locative entre 1993 et 2023	5
Recommandations	6
3. Soutien aux élèves à besoins particuliers dans les écoles régulières.....	7
Problématique	7
Recommandations	7
4. Soutien à l'accès : l'octroi d'agrément.....	8
Problématique	8
Recommandations	8
5. Les élèves fantômes à la rentée.....	9
Problématique	9
Recommandations	9

Qui sommes-nous?

La Fédération des établissements d'enseignement privés regroupe des établissements d'enseignement autonomes voués à la réussite de leurs élèves. Par son leadership, elle contribue au développement de l'éducation et au rayonnement de l'enseignement privé depuis plus de 50 ans. La Fédération est un OSBL de 35 employés qui offre à ses écoles membres des services-conseils, des centaines d'heures de formation par année, de multiples occasions d'échanges et de réseautage ainsi que la possibilité d'effectuer des achats groupés.

Déterminée à contribuer activement à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'accompagnement offerts à tous les jeunes du Québec, la Fédération a mis de l'avant certaines initiatives pour renforcer la culture de développement professionnel du personnel enseignant. En 2016, la FEPP créait le Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation pour le 21^e siècle, le CADRE21, qui offre des services aux écoles francophones du Québec et d'ailleurs. Le CADRE21 participe aussi à la mise en œuvre du Plan d'action numérique du MEQ par une offre gratuite de formations en ligne pour les enseignants québécois. Avec ses formations accessibles en tout temps, le CADRE21 s'avère un atout de taille pour le développement professionnel du personnel enseignant et le soutien du personnel non-détenteur de brevet qui œuvre dans les écoles à travers le Québec.

Bien consciente du rôle public des écoles privées québécoises, la Fédération soutient activement les écoles privées dans l'accueil d'un nombre croissant d'élèves en difficulté, et ce depuis 20 ans. En 2018, la FEPP a mis sur pied adap360, un service qui met en relation les spécialistes des écoles privées spécialisées en adaptation scolaire avec le personnel des écoles privées régulières. Ce service vise à les outiller et à leur offrir aide et soutien dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'intervention adaptés aux besoins des élèves ayant des difficultés importantes et qui sont intégrés dans des classes régulières. Au secondaire privé, plus d'un élève sur cinq possède un plan d'intervention.

La Fédération en chiffres

AU 30 SEPTEMBRE 2023

Plus de **130 500** élèves répartis dans :

- **144** écoles secondaires
- **118** écoles préscolaires et primaires
- **12** écoles en adaptation scolaire (accueillant plus de **4 100** élèves) qui travaillent en partenariat avec les commissions scolaires
- **15** résidences scolaires

Apport de l'enseignement privé au système d'éducation québécois

- Les écoles membres de la Fédération, agréées aux fins de subventions ou non, sont des **organismes sans but lucratif (OSBL)** gérés par un conseil d'administration. Elles fonctionnent selon un modèle similaire à celui des Centres de la petite enfance et des cégeps.
- Les écoles privées permettent à l'État et aux contribuables de faire des économies importantes. Elles accueillent moins de **12% des élèves québécois, mais ne représentent que 4,4% des sommes provenant du ministère de l'Éducation.**
- Le coût pour l'État d'un élève qui fréquente une école privée subventionnée représente environ **45 %** de celui d'un élève qui fréquente une école publique (AppEco, 2022). Le coût pour l'État des quelque 16 000 élèves qui fréquentent les écoles non agréées aux fins de subvention est de **0 %**. **Au total, les écoles privées représentent plus de 750 millions d'économies annuellement, sans compter l'économie sur le coût des bâtiments et installations qui sont pris en charge par les écoles privées.**
- Contrairement aux écoles publiques, les écoles privées **n'ont pas droit** à la taxe scolaire, au PQI, ou au service de la dette.
- **Les écoles privées affichent des taux de réussite élevés et dans les délais prévus.** La réussite des jeunes qui fréquentent l'école privée représente des économies importantes pour l'État à court, moyen et long terme.
- **22 % des élèves qui fréquentent une école privée ont un plan d'intervention** à la suite d'un diagnostic d'handicap, de trouble d'apprentissage ou d'adaptation, selon les données du MEQ (2022), soit 18 % au primaire et 24 % au secondaire. On observe une hausse importante du nombre d'EHDAA dans les écoles privées québécoises, notamment à la suite de changements dans les modes d'admission. Les écoles privées offrent une série de services à ces élèves, y compris des mesures d'aide, de l'entraide par les pairs, des cliniques de soutien en français, des programmes avec appui pédagogique, des programmes 2/3 (1^{er} cycle du secondaire en trois ans), etc.
- **42 % des élèves qui fréquentent une école privée sont issus de l'immigration de 1^{re} ou 2^e génération,** selon les données du MEQ (2020).
- Environ **6 %** des élèves qui fréquentent une école privée bénéficient du **soutien financier de leur école.**
- Le taux de **satisfaction des parents** qui ont choisi une école privée québécoise est de plus de **96 %** (CROP 2019).

- Les écoles privées jouent un **rôle clé en région** pour l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre spécialisée. À Sept-Îles, Shawinigan, Rivière-du-Loup, Drummondville, etc., l'école reçoit l'appui de la mairie et/ou de la chambre de commerce, car sa survie est primordiale pour la région.
- Depuis 2008, le gouvernement du Québec n'octroie plus d'agréments aux fins de subventions à des écoles privées, malgré des recommandations favorables de la Commission consultative de l'enseignement privé. La décision s'expliquait à l'époque par la baisse démographique. Cette décision fait qu'aujourd'hui, certaines familles qui souhaiteraient opter pour l'école privée ne peuvent le faire, faute de places suffisantes dans leur région. Ainsi, **la fréquentation de l'école privée demeure stable au Québec.**

L'enseignement privé ailleurs

- Au Canada, cinq provinces subventionnent les élèves qui fréquentent une école privée, dans des proportions de 45 % à 70 %, soit le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Selon [Statistique Canada](#), **c'est la Colombie-Britannique, et non le Québec, qui a la plus grande proportion d'élèves à l'école privée.**
- Le Québec se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE en ce qui a trait à la fréquentation d'une école privée. Plusieurs pays subventionnent des écoles privées, de façon à éviter une stratification des classes qu'on retrouve lorsque le choix se fait uniquement entre l'école publique et l'école privée non subventionnée. Certains pays considérés parmi les plus équitables en matière d'éducation, comme la Belgique, le Danemark et la Suède, ont un vaste réseau d'écoles privées largement subventionnées. De son côté, la Finlande a des écoles autonomes entièrement subventionnées. **Le financement public d'écoles autonomes vise à les rendre accessibles au plus grand nombre et à réduire les écarts entre les élèves.**
- Tant la Charte des droits et libertés de la personne du Québec que la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU protège le droit fondamental de choisir son école. Le fait d'offrir un choix d'école aux familles québécoises est un avantage pour la réussite et la persévérance de nos enfants : la même école pour tous risque de ne pas être la bonne école pour plusieurs.
- Selon l'OCDE, la stratification – c'est-à-dire la création de « classes » d'élèves en fonction de leurs origines socioéconomiques – est moindre dans les pays où les écoles privées reçoivent une proportion plus élevée de financement public.

Enjeux des établissements d'enseignement privés

1. Pénurie de main-d'œuvre, hausse des salaires, inflation et taux d'intérêt

Problématique

- La pénurie de main-d'œuvre touche le réseau privé comme le public. Il devient de plus en plus difficile, voire impensable, de ne pas offrir les mêmes conditions salariales qu'au réseau public.
- Les récentes indexations salariales du personnel et celles à venir très bientôt mettent une pression importante sur toutes les écoles.
- Si les établissements subventionnés peuvent compter sur une part de l'indexation des salaires des enseignants et du personnel de soutien de la part du MEQ, cela ne comble pas la rétroaction impossible à récupérer de la part des parents et ne résout en rien la problématique des écoles non subventionnées qui doivent supporter l'ensemble des dépenses.
- L'inflation atteint de plein fouet la plupart des postes de dépense des établissements.
- La hausse des taux d'intérêt affecte de manière importante l'ensemble des établissements. Rappelons que plusieurs écoles privées sont propriétaires de leurs bâtiments et ont une hypothèque.

Recommandations

1. Soutenir financièrement les établissements face aux **indexations salariales**.
2. Tenir compte de **l'inflation et des taux d'intérêt** dans le budget 2024-2025.
3. Mettre à jour le *Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire* qui édicte les **frais de détermination de l'admissibilité** visés à l'article 67 (LEP). Ce montant n'a pas changé depuis 1993. La FEEP suggère de le **majorer au moins du double**, cela offrirait une marge de manœuvre aux écoles.

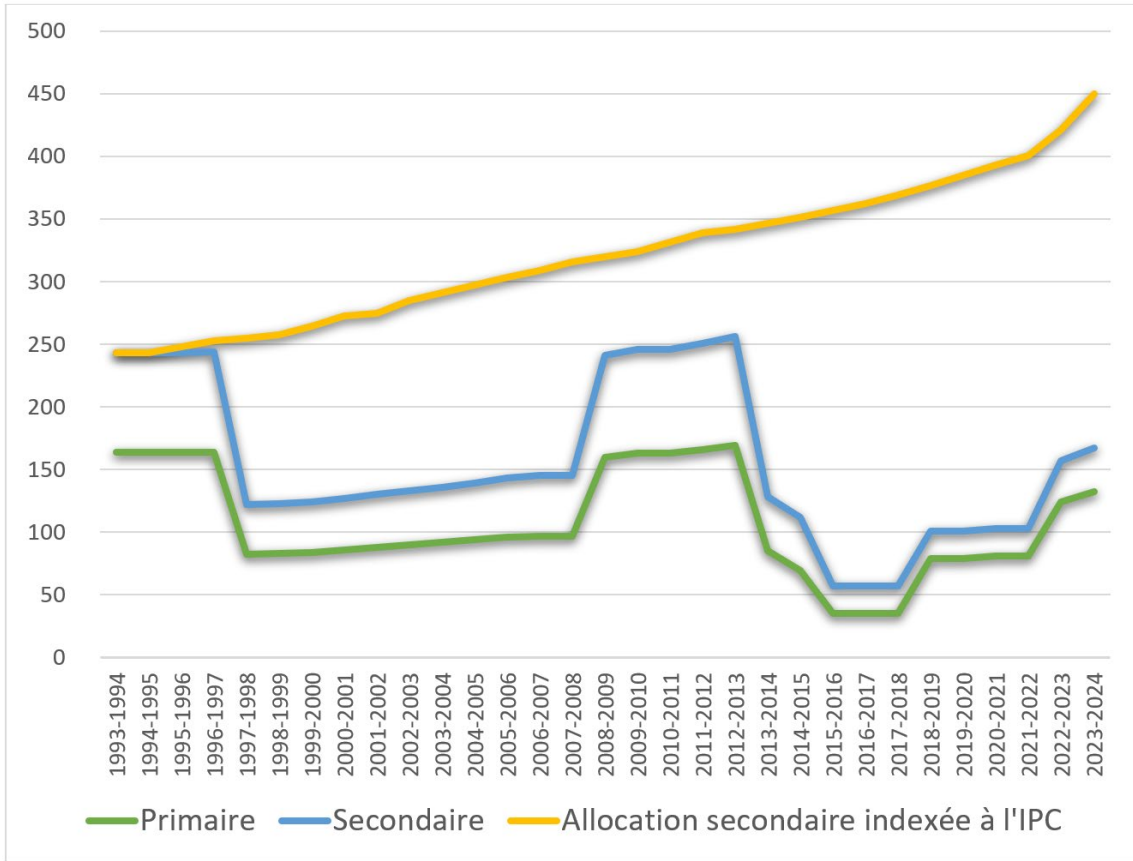
2. Soutien aux infrastructures

Problématique

- Les établissements privés sont entièrement responsables de leurs bâtiments, souvent patrimoniaux, et les communautés religieuses qui les soutenaient se sont pour la plupart retirées.
- Le gouvernement investit en masse dans les écoles publiques via le Plan québécois des infrastructures, auquel les établissements privés n'ont pas accès. Pourtant, les bâtiments et installations des écoles privées sont mis au service de leur communauté, que ce soit pour des camps de jour l'été ou encore des activités sportives, artistiques et communautaires les fins de semaine, etc. Dans certaines municipalités, l'école privée représente le principal héritage en matière de patrimoine bâti et un pôle culturel et artistique important, offrant une salle de spectacle, un musée, une patinoire, etc.
- Une rigoureuse étude sur l'état des infrastructures du réseau privé, basée sur les mêmes critères d'évaluation que le réseau public, a établi en 2023 le coût moyen en besoin d'entretien régulier à 1 633\$ par élève et par année durant les cinq prochaines années (ou 16,7% de leur valeur à neuf). Ce montant est de 2 669\$ pour les écoles spécialisées (ou 7,8% de leur valeur à neuf).
- L'allocation pour la valeur locative actuelle est de 132\$ par élève au primaire et de 167\$ par élève au secondaire. Le coût d'entretien des infrastructures est depuis plusieurs années un enjeu majeur pour les conseils d'administration des écoles et il ne cesse de croître.
- Les normes pour le maintien de la qualité de l'eau et de l'air ainsi que les normes pour l'utilisation du numérique s'ajoutent au contexte difficile.

Évolution de l'allocation au titre de la valeur locative entre 1993-1994 et 2023-2024

Montant en dollar, par élève



Recommandations

4. Bonifier de manière substantielle **la valeur locative**; le retard entre le soutien du MEQ et les besoins réels s'accroît à une vitesse alarmante.
5. À l'instar des universités à charte ou d'autres OSBL offrant des services publics comme les CPE, soutenir les écoles privées via un **programme particulier**, similaire au *Plan québécois des infrastructures* qui serait **dédié aux établissements privés et limité au volet entretien** (et non au volet bonification). Ce montant avait été calculé à 72 millions par année en 2018, à 82 millions en 2022 en est maintenant à 191 millions.

3. Soutien aux élèves à besoins particuliers dans les écoles régulières

Problématique

- Les écoles privées régulières sont ouvertes à accueillir davantage d'élèves à besoins particuliers et ont démontré leur capacité à les accompagner vers la réussite. Toutefois, les écarts de financement pour ces élèves selon qu'ils fréquentent une école publique ou privée limitent la capacité d'accueil de ces élèves dans les écoles privées. **En comparaison avec le réseau public, peu d'allocations supplémentaires sont accordées aux écoles privées pour ces élèves. Les élèves handicapés en particulier sont pénalisés à cause de leur choix d'école.**
- Malgré le peu de financement accordé, les élèves à besoins particuliers sont de plus en plus nombreux dans les écoles privées régulières depuis 15 ans. En 2011, ils représentaient 11 % des élèves fréquentant une école privée. **Selon la dernière enquête du MEQ, présentée en 2022, le taux est de 18 % au primaire et de 24 % au secondaire.** Ces taux cachent toutefois des variations importantes alors que certaines écoles considérées comme des écoles régulières en accueillent plus de 80 %.
- Les taux de diplomation élevés affichés par les écoles privées témoignent de **leur capacité à amener à la réussite des élèves aux profils variés**, y compris des élèves ayant des besoins particuliers, la plupart du temps dans les délais requis. Les parents le reconnaissent et sont de plus en plus nombreux à considérer les écoles privées régulières pour leur enfant, malgré ses difficultés.
- La **mesure 30120**, qui soutient les projets dédiés aux élèves à besoins particuliers dans les écoles privées régulières depuis 2016, **n'arrive pas encore à combler tous les besoins exprimés.**
- Les **élèves handicapés** en particulier ne devraient pas être pénalisés à cause de leur choix d'école.

Recommandations

6. **Bonifier les mesures budgétaires de soutien aux élèves à besoins particuliers** en fonction des besoins réels.
7. Obtenir un financement **proportionnel** à celui du public pour les **élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage** dans les écoles privées régulières et financer *a priori* les écoles en **fonction de la proportion** d'élèves à besoins particuliers qu'elles accueillent.
8. Obtenir un financement **identique** à celui du public pour les **élèves handicapés** fréquentant des écoles privées régulières

4. Soutien à l'accès : l'octroi d'agrément

Problématique

- Plusieurs écoles privées attendent depuis des années l'agrément leur permettant d'avoir une **cohérence institutionnelle** : des ordres d'enseignement ou des niveaux sont agréés aux fins de subvention et d'autres non, dans le même établissement. Cela crée des **bris de continuité de services** pour les élèves.
- Le MEQ a ajouté la **maternelle 4 ans** à son offre de services éducatifs, une initiative que le réseau privé a applaudie et encouragée, mais le financement n'a pas suivi.
- En parallèle, un **boum démographique** rend nécessaire la construction de nombreuses nouvelles écoles, une dépense importante pour l'État. Dans certaines régions, plusieurs parents qui souhaitent opter pour l'école privée ne peuvent le faire, faute de places disponibles.
- À un coût vraiment moindre, des écoles privées peuvent offrir le service éducatif à ces nouveaux élèves, mais elles sont en attente, parfois depuis plusieurs années, d'un agrément aux fins de subvention puisque ceux-ci ont été « **mis sur la glace** » en 2008.
- Sans l'agrément aux fins de subventions, l'accès à l'école privée est **impossible pour la plupart** des parents du Québec.

Recommandations

9. Octroyer l'agrément aux fins de subventions pour la **maternelle 4 ans** à toutes les écoles qui l'ont déjà pour la maternelle 5 ans, afin de finaliser le travail de cohérence à l'ordre préscolaire.
10. Octroyer l'agrément aux fins de subventions à toutes les écoles privées qui l'ont déjà pour une partie de leurs services, afin de finaliser le travail de **cohérence institutionnelle**.
11. Octroyer l'agrément aux fins de subventions à toutes les écoles privées à but non lucratif qui **répondent favorablement aux critères** de la Commission consultative de l'enseignement privé.

5. Les élèves fantômes à la rentrée

Problématique

- Les écoles sont aux prises avec un phénomène grandissant « d'élèves-fantômes » (*no show*) à la rentrée scolaire, une pratique qui génère des **impacts budgétaires importants**.
- Des parents « sécurisent » plusieurs places dans plusieurs écoles différentes, et ce, le plus longtemps possible avant la rentrée scolaire, sans aviser les écoles. Cette pratique de **surréservation** nuit aux élèves en attente d'une place et aux écoles qui manquent d'élèves à la rentrée et se retrouvent avec des manques à gagner très importants.
- Les droits d'admissions ou d'inscription sont établis par le *Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire*. Ce montant est le même **depuis 1993**. Il ne semble plus être suffisamment dissuasif pour discipliner les parents.
- Les droits d'admission ou d'inscription sont inclus dans les frais d'inscription déterminés par le MEQ. Il ne s'agit donc **pas** d'une augmentation pour les parents, mais d'une avance plus importante sur le paiement à faire.

Recommandation

12. Mettre à jour le *Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire* qui édicte les droits d'admission ou d'inscription visés à l'article 70 (LEP). Ce montant n'a pas changé **depuis 1993**. La FEPP suggère de le **majorer au moins du double**, cela diminuerait, espérons-le, le phénomène de surréservation.